

Liste des souscripteurs à la constitution

SASU 6 LOCATIONS	
Siège social : 89 rue Borde 13008 MARSEILLE	
Société par actions simplifiée unipersonnelle	
Au capital de 1.000,00 euros répartis en : 100,00 Actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de 10,00 euros	
Droits sociaux de numéraire : 100	Libérées à concurrence de : 100,00%
Droits sociaux d'apports : 0	

Répartition des droits sociaux de numéraire		Etats des versements	
<i>Nom ou dénomination</i>	<i>Droits sociaux souscrits</i>	<i>Nominal des droits sociaux souscrits</i>	<i>Montant des versements</i>
La société CABS INVEST représentée par M. Christophe, JOUAULT	Actions nominatives 100 ordinaires	1.000,00	1.000,00
Total des actions souscrites.....		100	
Total du montant de ces actions...		1.000,00	
Total des versements effectués...			1.000,00

Le présent état constatant la souscription de 100 droits sociaux de la société **6 LOCATIONS** ainsi que le versement de la totalité du montant nominal desdites actions, soit la somme de 1.000,00 euros, est certifié exact, sincère et véritable par le fondateur de la société.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, la présente liste des souscripteurs établie sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté du fondateur, lequel requiert expressément du rédacteur des présentes, son établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :

- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : "L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité."

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : [...] "Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat".

Le fondateur reconnaît avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Signature du fondateur au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé

Fait à MARIGNANE, le 1^{er} avril 2024

Monsieur Christophe, Claude, Henri JOUAULT
Représentant la société CABS INVEST, Associée unique
Et Président de la société 6 LOCATIONS

Signé électroniquement le 17/04/2024 par
Christophe JOUAULT

Signed with
universign

